



SNFOLC
86

Syndicat National
Force Ouvrière
des lycées et collèges
de la Vienne



Adresse postale : **SN-FO-LC 86 21 bis rue Arsène Orillard, 86035 POITIERS** Tél : **05.49.52.52.83 - 06.78.73.76.98**

Courriel : fo.enseignement.poitiers@orange.fr

Site Internet : <https://www.snfolc86.org/>

Combattre ce projet : la mère des batailles pour FO. Rien ne justifie une énième réforme des retraites.

Une fois encore, on assiste à une manœuvre usée jusqu'à la corde : on matraque à longueur de média et on dramatise de façon mensongère la situation. Nous rétablissons ici la vérité : rien ne justifie cette réforme, non à cette réforme.

La dernière réforme ? Faux !

Rappelons tout d'abord qu'avant 1993, l'âge de départ à la retraite était fixé à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisation pour toucher une retraite entière (la décote n'existait pas). Mais depuis 1993, 4 grandes réformes des retraites se sont succédées (Balladur, Fillon, Woerth, Touraine). À chacune de ces réformes on nous a promis que c'était la dernière. La dernière réforme (Touraine), qui n'est même pas encore arrivée à son terme, allonge la durée de cotisation à 43 annuités, ce qui repousse déjà l'âge de départ pour beaucoup de salariés.

Mais le MEDEF et Édouard Philippe réclament déjà 67 ans. Il n'y aura pas de fin si nous ne mettons pas un coup d'arrêt au projet de Macron.

Notre système actuel n'est pas soutenable ? Faux !

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) lui-même vient de confirmer, dans son dernier rapport annuel, que rien ne justifiait de toucher au système des retraites. En effet, selon le COR, le système de retraite a dégagé un excédent de 900 millions d'euros en 2021, et devrait même afficher un surplus de 3,2 milliards en 2022. Même si le solde global des régimes de retraites français devrait toutefois légèrement se dégrader ensuite, le retour à l'équilibre est prévu en 2030. De plus, ces éventuels déficits ne représenteraient presque rien, au maximum 8 milliards sur les plus de 300 milliards annuels que représentent les retraites annuellement. Il suffirait de quelques euros (2,50€) de cotisation patronale et salariale supplémentaire pour supprimer ces hypothétiques déficits.

Il n'y a plus d'argent pour financer l'école ou l'hôpital ? Faux !

La réforme des retraites rapporterait seulement 8 Milliards. C'est justement le montant du dernier cadeau du gouvernement aux entreprises par l'allègement des impôts de production. Ces 8 milliards d'exonérations viennent s'ajouter aux 143 milliards d'aides pérennes aux entreprises, prises sur le budget de l'État et de la SECU. Aides qui alimentent en partie les bénéfiques records du CAC40 qui atteignent 73 Milliards pour le seul premier semestre 2022. Rappelons aussi que les salaires des patrons du CAC40 ont augmenté en moyenne de 50 % pour la seule année 2021. L'argent pour l'école ou l'hôpital existe déjà.

L'espérance de vie augmente, repousser l'âge de départ à la retraite est inévitable ?

Faux !

Cet argument souvent avancé est aussi un mensonge. L'augmentation de l'espérance de vie a déjà été consommée par les précédentes réformes. Depuis plus de 10 ans, l'espérance de vie augmente moins vite que la vitesse à laquelle est repoussé l'âge de départ à la retraite. Quelqu'un qui part à la retraite aujourd'hui, vivra un an de retraite en moins par rapport à quelqu'un qui est parti il y a 10 ans. On peut encore ajouter à cela que l'espérance de vie en bonne santé s'est dégradée, et se situe aujourd'hui à 63 ans et demi en France. La retraite des morts ou des malades : non merci !

Les salariés vont pouvoir travailler plus longtemps pour gagner plus à la retraite et donc limiter la pauvreté des seniors : Faux !

Rappelons qu'aujourd'hui, plus d'une personne sur deux qui arrivent à 62 ans ne travaille plus, soit parce qu'elle est sans emploi, soit pour invalidité. Rappelons aussi que le système actuel n'empêche nullement de travailler au-delà de 62 ans pour gagner plus et ainsi de toucher une éventuelle surcote (pour ceux qui auraient leurs annuités) à partir de 62 ans. Ce projet va donc augmenter la décote pour ceux qui ne pourrons pas travailler jusqu'à 65 ans et supprimer la surcote pour ceux qui auraient leurs annuités avant 65 ans.

Madame Borne nous dit « La réforme permettra d'améliorer sensiblement les petites retraites ; elles seront revalorisées à hauteur de 1200€ » : Faux !

Non seulement ce montant est donné en brut, en réalité c'est 1080€ net. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 940 euros. Dans un contexte de forte augmentation des prix, pour percevoir cette retraite minimum, le gouvernement pose comme condition d'avoir cotisé à taux plein, c'est-à-dire d'avoir une carrière complète (43 ans) et toujours au SMIC. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu des périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées et/ou des temps partiels, ne remplissent pas cette condition. C'est en partie grâce à notre système de retraite performant que le taux de pauvreté des seniors en France est le plus faible des pays européens, deux fois plus faible, par exemple, qu'en Allemagne où l'âge de départ est porté à 67 ans.

Cette réforme permettra de sauver notre système par répartition ? Faux !

Cette réforme serait un coin supplémentaire enfoncé dans la retraite par répartition. Elle va évidemment obliger ceux qui le peuvent à avoir recours aux fonds de pension et aux assurances privées. Celles-ci évidemment poussent depuis toujours pour s'approprier cette manne financière. Enfin, Mme Borne oublie de dire qu'elle a décidé (contre l'avis de tous les syndicats) de faire main basse sur la gestion des cotisations de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO) ouvrant ainsi la voie à la captation de ces milliards par l'État qui les utilisera comme il l'entend.

Alors non, rien ne justifie cette réforme. Notre système de retraite est un élément majeur du patrimoine social dont nous devons bénéficier et que nous devons léguer à nos enfants. Nous devons tout mettre en œuvre pour combattre le projet Macron.

Le SNFOLC86 appelle les personnels à se réunir dans les établissements pour contrer la réforme, discuter de la grève jusqu'au retrait. Vous pouvez nous solliciter pour tenir une heure d'information syndicale dans votre établissement.